
Processus de sortie volontaire

Historique

<i>Version</i>	<i>Date</i>	<i>Modification effectuée</i>
<i>1.0.0</i>	<i>05/07/2020</i>	<i>Rédaction initiale du document (Valentin et Gaëtan)</i>
<i>1.0.1</i>	<i>15/07/2020</i>	<i>Prise en compte des remarques du collectif</i>
<i>1.0.2</i>	<i>15/09/2020</i>	<i>Prise en compte des remarques du collectif lors du passage en plénière</i>
<i>1.0.3</i>	<i>03/06/2021</i>	<i>Information sur le retrait de l'accès aux outillages du groupe</i>

Contenu

Ce processus est valable pour l'étape actuelle du projet : à savoir l'étape de définition du projet (rédaction des textes fondateurs), sans aucune structure juridique créée.

Sous l'impulsion du cercle principal, ce processus sera mis à jour lorsque le besoin s'en fera sentir, comme le changement d'étape structurante du projet (ex: création d'une association, ...).

Des idées de mise à jour du processus de sortie volontaire pour les prochaines étapes ont été formulées lors d'un atelier confinement et sont présentes en fin de document.

Ce processus ne se veut pas exhaustif, car chaque foyer et chaque départ seront différents : Le foyer sortant a la liberté d'organiser son départ comme il le souhaite. Néanmoins ce processus permet de **définir les actions et responsabilités du groupe** envers le foyer souhaitant quitter le collectif ainsi que ceux du foyer sortant envers le groupe.

Le processus de sortie volontaire ne traite actuellement que du cas de sortie de l'ensemble des membres d'un foyer. En cas de divorces/séparations des membres d'un foyer, il conviendra de savoir si un ou plusieurs des membres du foyer souhaite(nt) rester sur l'éco-hameau et adapter le processus en fonction.

1. La décision

- Le foyer sortant peut à tout moment communiquer sur ses doutes, sa baisse de motivation, l'idée de partir qui émerge, ou sa décision finale de partir, selon sa préférence :
 - auprès du cercle entrée/sortie
 - auprès d'une ou plusieurs personnes de confiance
 - ou directement à l'ensemble du groupe
- Tant que l'ensemble du groupe n'a pas été mis au courant, les personnes de confiance et/ou les membres du cercle entrée/sortie se doivent de **garder la confidentialité** de ses échanges pour éviter la propagation de rumeur qui pourrait nuire au collectif.
- Les interlocuteurs écoutent le(s) membre(s) du foyer souhaitant sortir et essaient d'envisager avec eux différents scénarios (exemple: sortie rapide, période supplémentaire pour réfléchir, actions possibles du groupe,...).

2. L'annonce

Afin de laisser le temps à tou.te.s pour échanger sur le départ, il est préférable d'annoncer sa sortie **au plus tôt**.

Le foyer souhaitant quitter le projet a la liberté de sa méthode et forme d'annonce, voici les moyens d'annonces pressentis, ils peuvent être uniques ou cumulatifs :

- prise de parole en plénière pour l'annoncer au reste du groupe
- un message slack pour l'annoncer au reste du groupe (privilégier le canal "général")
- délégation à une tierce partie d'annoncer son départ

Le foyer sortant donnera les raisons de son départ au groupe. Selon les raisons du départ, **des actions pourront être à mener au sein du collectif**.

Le foyer sortant aura la liberté d'être présent à la prochaine plénière pour participer à un **instant festif** et **échanger** autour d'un verre. C'est aussi l'occasion de se rappeler des bons moments et des choses apprises de part et d'autres dans la relation.

3. La sortie volontaire

Le foyer sortant avant de quitter le collectif se devra dans la mesure du possible :

- terminer les actions sur lesquelles il s'est engagé ou donner l'ensemble des éléments permettant au collectif de les terminer (ex : rédaction d'un document fondateur)
- rembourser les dettes acquises envers des membres du collectif
- rendre les objets communs empruntés (ex : livre)

Le **cercle d'entrée/sortie** :

- communiquera avec le foyer sortant (processus/droits...). La communication orale est privilégiée autant que faire se peut à la communication écrite.
- essaiera d'avoir les raisons du départ.
- **coordonnera**, avec délégation au besoin, la révocation d'accès aux outils informatiques du groupe :

-
- Les droits d'accès au dossier **Google Drive** contenant tous les documents co-écrits seront révoqués **sous 15 jours minimum**. Avant cela, le foyer sortant aura la possibilité d'**effectuer une copie** des documents.
 - Les droits d'accès à **Slack et Trello** seront également supprimés **sous 15 jours minimum**, le temps pour le foyer sortant de garder une trace des informations qu'il souhaite, et de donner à tout ou partie du groupe s'il le souhaite un autre moyen de communication (mail, téléphone, adresse...) afin de **garder contact**.
 - informera le reste du groupe du départ et de la révocation des droits informatiques du membre sortant

Le **cercle de gestion financière** s'assure que toutes les dettes impactant le foyer sont réglées **sous 1 mois**. Une fois qu'elles le sont, tous les membres du foyer seront supprimés du groupe **Splitwise** et n'auront plus les droits pour y accéder.

Les **biens communs immatériels** acquis collectivement, resteront accessibles au foyer sortant dans la mesure du possible (ex : accéder au sommet oasis).

Les **biens communs matériels** acquis collectivement, restent la propriété du groupe, mais le foyer sortant peut continuer à en demander l'usage si cela s'avère possible (ex: emprunter un livre).

Si un foyer souhaite réintégrer le projet, il devra repasser par le processus d'intégration en vigueur au moment de la demande et à condition que le groupe soit ouvert aux candidatures.

Annexe

[Compte-rendu de l'atelier pendant le confinement](#)

Plus tard, à quoi devons nous penser dans le processus de sortie volontaire ?

- Mise en place d'une association

- Dépend du statut de l'association (avec bureau ?) et de la personne (ex trésorier)
- Est-ce que le départ implique une modification des documents fondateurs ?
- Notion de délai revisitée
- Frais dépensés non remboursés ?
- Transfert des compétences si possible ?
- Montage de la structure juridique
 - Les statuts de la structure vont définir les modalités de sorties
 - Gestion de la question financière (apport / parts dans la structure ?)
 - Trouver son remplaçant ? Responsabilité du groupe ? Du foyer qui part ?
- Recherche / achat de terrain
 - Economique : revoir budget groupe
 - Mettre à jour les critères de recherches terrain ?
 - Délai de préavis plus important (plusieurs mois) pour laisser au groupe le temps de trouver un remplaçant
- Construction / rénovation
 - Cas d'une construction arrêtée en plein milieu ?
- La vie dans l'éco hameau